

AFFAIRE No 38 - CREATION DE L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE DES SPORTS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis fin 1983, l'Office Municipal des Sports et le Service des Sports ont été nettement séparés. L' O.M.S., sorte de parlement des sportifs, a pour mission première de proposer, de réfléchir, de critiquer ; il peut aussi agir sur le terrain en aidant tel ou tel sport. Mais, il revient au Service Municipal des Sports, intégré dans l'ensemble des services municipaux, de gérer les installations et le personnel.

Cette structuration a permis de prendre conscience de la multiplicité des tâches et activités du Service des Sports, et du grand nombre d'agents concernés (environ 150 répartis en diverses catégories), ce qui rend indispensable la nomination d'un responsable à la tête de ce service.

Je vous propose donc la création d'un poste de chef de service des sports, emploi prévu dans la nomenclature et défini comme suit : agent chargé de coordonner les activités sportives communales, de surveiller leurs installations et d'assurer l'encadrement de leur personnel.

---

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Générales, E.C.T.L. et des Finances sont favorables.

*Reçu à la Préfecture le 15/04/1985*

---

M. GERARD G. : Le recrutement se fera sur quel critère, sur quelle base ? Est-ce qu'on va recruter de préférence un sportif, ou quoi ?

LE MAIRE : Non. Il y a des critères prévus dans les statuts du personnel. C'est un emploi d'avancement par rapport à un certain grade et présentant certains diplômes.

M. GERARD G. : C'est-à-dire que n'importe quel agent peut être nommé à ce poste ; enfin, à partir d'un certain niveau ?...

LE MAIRE : Non, pas n'importe quel agent, justement. Il faut avoir des diplômes précis.

M. GERARD G. : Alors, peut-on avoir la liste des diplômes.?

LE MAIRE : Voilà les conditions : c'est un emploi d'avancement ; il faut être moniteur chef et avoir 3 à 6 ans depuis la nomination en qualité de moniteur d'éducation physique.

M. GERARD G. : C'est un sportif, alors !...

LE MAIRE : Plutôt un ancien sportif. Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.